

2734 - Assurance couvrant les risques de la responsabilité civile de la Commune de Saint-Denis pour l'année 1963.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver l'avenant d'ordre N°1 intervenu avec la Cie d'Assurances " LA PRESERVATRICE " pour l'assurance couvrant les risques de la responsabilité civile de la Commune de St-Denis, du 1er Janvier 1963 au 31 Décembre 1963 (avenant d'ordre suivant police N°R/600.272). Montant 545.638.frs.

Adopté à l'unanimité.

x x
x x